

FORMATIONS À LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DU VITRAIL

FORMULAIRE DE PRÉINSCRIPTION 2024

- Vitrailliste - Création, réalisation et pose de vitraux, 8 600 €, net de taxes
- Vitrailliste - Peinture sur verre et fusing, 8 600 €, net de taxes
- Vitrailliste - Restaurateur de vitraux « biens communs », 4 300 €, net de taxes

Joindre à ce formulaire une lettre de motivation et un C.V.

Formulaire à déposer au plus tard deux mois avant le début de la formation au secrétariat du CIV.

L'inscription à la formation choisie est réalisée après étude de ces documents et entretien avec les responsables de la formation.

Identification

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :

Adresse mail :

Statut professionnel :

(indiquer les coordonnées de l'employeur si vous êtes salarié)

Paiement¹

Paiement par l'employeur (plan de développement des compétences)

Paiement sur fonds propres

Paiement par un tiers financeur²:

- OPCO

- Région

- Autre collectivité territoriale

- Pôle Emploi

- Autre (préciser) :

Demande faite le :

Réponse attendue le :

Dans le cas d'un refus de prise en charge des frais de formation par le tiers financeur :

Je maintiens ma demande d'inscription et réglerai le coût de la formation par un autre moyen notamment sur mes fonds propres

Je ne maintiens pas ma demande d'inscription

Assurance en responsabilité civile

J'atteste sur l'honneur avoir souscrit une assurance en responsabilité civile pour garantir ma responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée.

Pour une formation garantissant votre sécurité, veuillez indiquer ci-après si vous vous trouvez dans une situation de handicap :

Oui (dès la réception de la lettre notifiant votre inscription, vous êtes invités à prendre contact avec M. Olivier, référent handicap) Non

Les informations relatives à la situation du C.I.V., à l'hébergement et à la restauration sont disponibles au secrétariat du C.I.V. ou auprès de l'office de tourisme de Chartres.

Fait à le

Signature

1 Cocher la case concernée

2 Entourer le tiers financeur concerné